

BUREAU SYNDICAL

5 octobre 2023

Salle multifonctions – siège de Calitom

PROCES-VERBAL

Etaient présents : M. BARBOT, Mme BELLE, M. BOISSON, M. BONNET, M. CRINE (jusqu'à 11h30), M. DELAGE, Mme DERRAS, M. GATELLIER, M. GESSE, M. LAVILLE, M. PUYDOYEUX et M. DESVERGNE (à partir du point n°5).

Etaient excusés/absents : M. BASTIER, M. BORIE, M. PERONNET et M. VIGNAUD.

Assistaient également à la réunion : Mme BADIN, M. CHAMOULEAU, Mme DARENNE, M. FILIPPI, M. GAUTRAUD, Mme LAFFAS, Mme RENARD et M. ROBUCHON pour Calitom.

Le quorum est atteint, M. le Président ouvre la séance à 9h00.

Les membres du Bureau Syndical nomment **M. Jacky BONNET**, **secrétaire de séance**, conformément à l'article L2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

M. le Président annonce que M. Thierry BASTIER lui a donné pouvoir.

Ordre du jour de la séance

M. le Président procède à la lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 6 juillet 2023
2. Tarification des ventes de broyat et compost produits sur la plateforme de compostage des ressources végétales de Valoparc pour l'année 2023
3. Convention avec Insert-R pour le suivi technique des sites de compostage
4. Appel à Projet CITEO – Schéma de collecte
5. Point avancement et financier - Lieu Partagé Gond Pontouvre
6. Convention de partenariat entre Calitom et la Chambre d'agriculture
7. Avenant Suez Environnement pour la reprise des ferrailles de déchèteries
8. Contrôle d'accès sur les pôles de valorisation
9. Questions diverses

Points d'information

10. Présentation de la démarche bien-être au travail
11. Présentation par groupement MOE de l'Avant-Projet Détaillé « Extension du bâtiment administratif d'Atrion »
12. Bilan des animations 2022/2023

M. le Président propose aux membres du Bureau Syndical de rajouter, à l'ordre du jour, un point supplémentaire :

- Délestage ponctuel du centre de tri du SIMER – Ecopôle de Sillars

Les membres du Bureau Syndical acceptent, à l'unanimité, l'ajout à l'ordre du jour de ce point.

1. Approbation du procès-verbal du 6 juillet 2023

M. le Président demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité (13 voix)

2. Tarification des ventes de broyat et compost produits sur la plateforme de compostage des ressources végétales de Valoparc pour l'année 2023

M. le Président donne la parole à M. ROBUCHON qui rappelle que depuis février 2022, Calitom gère en régie l'exploitation de la plateforme de compostage de ressources végétales de Valoparc.

Les derniers stocks de composts mûrs produits en 2022 et non évacués ont été proposés à la vente aux clients demandeurs (principalement des agriculteurs) en cette année 2023. Il est donc nécessaire de fixer des tarifs :

	Tarif HT 2023	Type de client
Prix de vente de broyat (€HT/tonne)	5,00 €HT/tonne	Pour les agriculteurs, les prestataires privés (pépiniéristes, paysagistes...)
Prix de vente de compost normé (€HT/tonne)	15,00 €HT/tonne	Pour les agriculteurs, les prestataires privés (pépiniéristes, paysagistes...)

M. GESSE demande si les tarifs proposés correspondent au prix du marché.

M. ROBUCHON répond positivement.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité (13 voix) approuvent la tarification pour la vente de broyat et de compost produits sur la plateforme de compostage de Valoparc telle que proposée ci-dessus.

3. Convention avec Insert-R pour le suivi technique des sites de compostage

M. le Président explique qu'en lien avec la commune de Rouillac, 4 sites de compostage de quartier vont être installés début novembre 2023. Il est donc proposé de formaliser un partenariat avec l'association INSERT-R afin de pérenniser la gestion de proximité des biodéchets, moyennant une participation financière de 260 € TTC par point de compostage et par an.

La participation financière s'élève donc à 1 040 € TTC/an pour le suivi de 4 sites.

Cette convention est établie pour une durée ferme de 3 ans renouvelable 4 fois 1 an.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité (13 voix) approuvent la convention entre Calitom et Insert-R telle que proposée.

4. Appel à projet CITEO – Schéma de collecte

M. le Président donne la parole à Mme LEMONNIER qui explique que Citéo, éco-organisme ayant pour mission de réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers, publie un appel à projets jusqu'au 31 octobre 2023 visant à subventionner les mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers.

Calitom peut prétendre répondre à deux leviers :

- La standardisation des contenants de collecte (pour Cœur de Charente, Lavalette Tude Dronne et Val de Charente) ;
- La communication.

Le montant du financement peut s'élever à 60% des dépenses éligibles, plafonné à 9 €/habitant pour un maximum de 500 K€.

M. BONNET constate que c'est l'opportunité de valoriser ce qui se fait déjà.

M. CHAMOULEAU précise que cette aide permettra de financer les investissements des bacs.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité (13 voix) autorisent :

- le dépôt d'une candidature pour un dossier d'optimisation de collecte pour notre territoire de compétence pour la « Standardisation des contenants de pré-collecte » (levier B), et le « Plan de communication » (levier F) ;
- M. le Président à signer le contrat de financement de l'appel à projets collecte 2023 : mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques (leviers B et F) ;
- M. le Président à signer le contrat afférent avec Citéo.

5. Point avancement et financier – Lieu partagé Gond Pontouvre

M. le Président donne la parole à M. ROBUCHON qui rappelle que l'objectif de ce lieu est la création d'un lieu partagé ouvert au public sur les thèmes de la prévention, la réduction des déchets et l'économie du réemploi.

Ce lieu à vocation à accueillir :

- une vitrine de la prévention au sein du territoire, avec l'organisation d'ateliers, de formations grand public, ou d'échange de savoir-faire animés par les partenaires ou des intervenants extérieurs (Charente Nature, Angoumois zéro déchet, ...) ;
- des acteurs du réemploi, de la réparation ou du recyclage, pour trier, valoriser, réparer, apprendre, revendre ou donner ;
- de façon temporaire, des partenaires ou des événements en relation avec la prévention des déchets, l'économie sociale et solidaire.

Pour mémoire, GrandAngoulême et Calitom ont fait l'acquisition de ce bâtiment en indivision simple en 2021.

Les études et diagnostics menés en 2022 et 2023 ont mis en avant les pollutions (toitures amiantées), les aléas et défauts structurels de l'ensemble bâti.

Par ailleurs, la recherche de co-financement Fonds Vert « recyclage de friche » a induit la réflexion sur une réhabilitation générale du site afin de valoriser le patrimoine et permettre la dépollution du site, traiter les aléas et défauts structurels de l'ensemble bâti, mettre en conformité vis-à-vis de la réglementation ERP et enfin améliorer les performances thermiques du lieu pour réduire les coûts d'exploitation à long terme.

A l'appui des offres de travaux en cours de négociation, des co-financements projetés et de la soultte sur l'installation photovoltaïque (lauréat de l'AMI photovoltaïque : société Vertsun), un bilan prévisionnel

financier est estimé augmentant le reste à charge du maître d'ouvrage de 240 K€HT.
Le montant des travaux s'élèvent à 1,18 M€HT environ. Les recettes cumulées par les différents co-financements approchent les 540 K€HT.
Cette opération est portée également par le service prévention de GrandAngoulême. Le fait que des associations investissent le lieu, certains coûts structurants et d'aménagements seront pris en charge par l'agglomération.

Bilan prévisionnel de l'opération :

TRAVAUX STRUCTURANTS - TRANCHE FERME	285 570.73 €	27.51%	CALITOM 75%
TRAVAUX STRUCTURANTS - TRANCHE OPTIONNELLE	704 270.19 €	4.16%	CALITOM 75%
TRAVAUX AMENAGEMENTS ASSOCIATIONS	194 000.00 €	16.39%	GA 75%
RECETTES			
APPEL A PROJET 3R - ELIGIBLE	86 439.60 €	7.3%	ELIGIBLE
FOND VERTS RECYCLAGE FRICHE - EN COURS D'INSTRUCTION	350 000.00 €	29.6%	INSTRUCTION en cours info du 06/09
SOULTE PHOTOVOLTAIQUE - EN COURS D'ETUDE VERTSUN	110 000.00 €	9.3%	MAIL VERTSUN du 06/09/2023
		46.2%	
BUDGET OPERATION			
APCP A CRÉER	1 150 000.00 €		
BILAN OPERATION avec déduction des aides et soulte	637 401.32 €		
	CALITOM 425 824.44 €		Reste à charge pour les collectivités
	GRAND ANGOULEME 211 576.88 €		

Estimation des coûts de l'opération :

Cette estimation tient compte de l'ensemble des diagnostics développant les travaux nécessaires à la mise en valeur du patrimoine bâti.

	TF	TO	TF+TO
Gestion EP EU au sol	25 000.00 €	55 000.00 €	80 000.00 €
Depollution /Charpente / Couverture	35 000.00 €	460 000.00 €	495 000.00 €
Amelioration performance		85 000.00 €	85 000.00 €
ERP	60 000.00 €		60 000.00 €
Electricite	30 000.00 €	15 000.00 €	45 000.00 €
CVC	57 000.00 €	5 000.00 €	62 000.00 €
Traitement des façades		56 000.00 €	56 000.00 €
	207 000.00 €	676 000.00 €	883 000.00 €

Les offres réceptionnées sont en cours d'analyse :

La différence des montants des travaux avec ceux estimés par les services de Calitom est liée avec les travaux supplémentaires à effectuer sur la charpente et les aléas (notamment sur le renforcement de la structure).

LOT	DESIGNATION	TF	TO	ENT.	
1	TERRASSEMENT	14 232.00 €	30 979.00 €	SCOTPA	TO - NEGOCIATION EN COURS
2	GROS ŒUVRE MAÇONNERIE	23 648.34 €	9 378.78 €	KOMORNICZAK	TO - NEGOCIATION EN COURS
3	CHARPENTE METALLIQUE	45 571.57 €	141 259.27 €	DEMSEY	TO - NEGOCIATION EN COURS
4	DEPOLLUTION	39 950.00 €	54 397.50 €	DFD OUEST	
5	COUVERTURE	- €	331 178.40 €	DEMSEY	TO - NEGOCIATION EN COURS
6	BARDAGE METALLIQUE BOIS		30 000.00 €	A VENIR	
7	MENUISERIES EXTERIEURES	31 341.44 €	42 794.20 €	VERRESPACES	TO - NEGOCIATION EN COURS
8	MENUISERIES INTERIEURES	7 000.00 €		RELANCE	
9	CLOISON - PLATERIE - CARRELAGE	7 966.72 €	22 800.00 €	PJC	
10	REVETEMENTS MURS ET SOL	14 287.50 €	5 700.00 €	SOLS TEAM	
11	RAVALEMENT DE FAÇADE		20 000.00 €	A VENIR	
12	ELECTRICITE ECLAIRAGE	27 700.00 €	9 100.00 €	DAVIAS	
13	SECURITE GAZ - CVC	58 833.52 €	- €	BGC	
14	PLOMBERIE SANITAIRE	15 039.64 €	6 683.04 €	BGC	
MONTANT PAR TRANCHE (en Euros HT)		285 570.73 €	704 270.19 €		
MONTANT TOTAL TRAVAUX STRUCTURANTS (en Euros HT)			989 840.92 €		

Bilan prévisionnel de l'opération :

TRAVAUX STRUCTURANTS - TRANCHE FERME	285 570.73 €	27.51%	CALITOM 75%
TRAVAUX STRUCTURANTS - TRANCHE OPTIONNELLE	704 270.19 €	4.16%	CALITOM 75%
TRAVAUX AMENAGEMENTS ASSOCIATIONS	194 000.00 €	16.39%	GA 75%
RECETTES			
APPEL A PROJET 3R - ELIGIBLE	86 439.60 €	7.3%	ELIGIBLE
FOND VERTS RECYCLAGE FRICHE - EN COURS D'INSTRUCTION	350 000.00 €	29.6%	INSTRUCTION en cours info du 06/09
SOULTE PHOTOVOLTAIQUE - EN COURS D'ETUDE VERTSUN	110 000.00 €	9.3%	MAIL VERTSUN du 06/09/2023
		46.2%	

BUDGET OPERATION		
APCP A CRÉER	1 150 000.00 €	
BILAN OPERATION avec déduction des aides et soulte	637 401.32 €	
CALITOM	425 824.44 €	Reste à charge pour les collectivités
GRAND ANGOULEME	211 576.88 €	

Des financements sont encore en cours de recherche notamment auprès du Département et de la Région.

Planning prévisionnel de l'opération :

- programme/diagnostic : de novembre 2022 à avril 2023
- mission SSI : de janvier à avril 2023
- audit thermique : de mai à juin 2023
- maîtrise d'œuvre : de mai 2023 à décembre 2024
- travaux structurants/dépollution : de décembre 2023 à mai 2024

- travaux d'amélioration thermique : de mai à décembre 2024
- travaux d'adaptation activité ECS : de mai à décembre 2024
- centrale photovoltaïque toiture : fin 2024 - printemps 2025

M. le Président précise que ce bâtiment aura certainement une valeur patrimoniale plus importante que l'investissement qui y sera mis. Au vu des subventions accordées et du financement pris en charge par le GrandAngoulême (25%), la différence de coût s'élève à 210 K€.

M. PUYDOYEUX est surpris du « *luxe* » qui va être mis dans ce bâtiment. Il estime que le surcoût de 210 K€ est « *un peu beaucoup* ».

Par ailleurs, il est inquiet du peu d'associations qui se sont engagées à ce jour à investir ce lieu. Il n'a pas l'impression qu'ils créent un projet associatif qui apporte un dynamisme dans le cadre de la prévention. Il est très déçu du peu d'investissement associatif de la part de GrandAngoulême. Il s'attendait à avoir un pôle sur le même modèle que Bordeaux.

M. le Président répond que les réserves de M. PUYDOYEUX sont légitimes et les comprend.

La vie de ce lieu est portée par GrandAngoulême. En outre, Calitom a un droit de regard (d'ailleurs à sa demande, une salle de réunion sera créée).

Au niveau patrimonial, M. FILIPPI confirme que ce bâtiment est un bon investissement (le prix d'achat a été largement négocié à la baisse). De surcroît, toutes les recherches de financements n'ont pas encore été faites (Région, Département). En cas de nécessité, il n'a aucune crainte quant à sa revente.

Mme LAFFAS explique qu'un groupe de travail essaie, actuellement, d'agglomérer les différentes structures de GrandAngoulême (Lappla.net, Angoumois zéro déchet cherche un lieu, ...). Par ailleurs, toutes les modalités ne sont pas encore définies (loyer, ...). Elle rappelle qu'au départ, aucune association ne s'était engagée à Calitorama. Or, maintenant, le planning est complet. Ils sont même obligés de refuser des ateliers.

M. BONNET estime que GrandAngoulême a tout intérêt de créer une dynamique autour de ce lieu qui à son avis doit être élargie au-delà des associations déjà repérées ou engagées, soit au côté scientifique ou privé afin de créer une émulation.

Il demande si une attention a été portée sur l'isolation des compartiments à l'intérieur du bâtiment et si une étude a été faite sur la récupération de la chaleur des panneaux photovoltaïques.

Concernant la récupération de la chaleur des panneaux photovoltaïques, M. ROBUCHON répond négativement mais qu'il est au tout début des discussions avec la société VERTSUN. Quant à l'isolation, il répond que l'aménagement n'a pas encore été défini et incombe à GrandAngoulême.

Mme BELLE ne souhaite pas s'opposer à ce projet car elle trouve que c'est un beau projet. En outre, elle s'abstient car l'ensemble des débats l'a plutôt inquiété.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité (14 voix dont 2 abstentions Mme BELLE et M. PUYDOYEUX) valident le programme de travaux et du financement par la création d'une AP/CP sur la période 2023-2025.

6. Convention de partenariat entre Calitom et la Chambre d'agriculture

M. le Président explique que dans le cadre du partenariat entre Calitom et la Chambre d'agriculture, il propose de soutenir le programme de réduction des déchets lors des marchés de producteurs de pays et de fournir des contenants réutilisables afin de lutter contre le gaspillage alimentaire. Cette action d'éco-exemplarité sera diffusée sur tout le département de la Charente pour l'année 2023.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité (13 voix) approuvent la convention de partenariat entre Calitom et la Chambre d'Agriculture de Charente et allouent la somme de 5 000 € pour l'année 2023 à la Chambre d'Agriculture afin de soutenir les actions.

7. Avenant Suez Environnement pour la reprise des ferrailles de déchèteries

M. le Président laisse la parole à M. CHAMOULEAU qui rappelle que Suez est le titulaire du marché de reprise des ferrailles de déchèteries depuis janvier 2022. Une négociation a été engagée avec Suez pour améliorer les conditions de rachats des ferrailles. Il est donc proposé de revaloriser le prix de reprise des ferrailles de déchèteries de 35 €/tonne à compter du 1^{er} septembre 2023 et de compléter cette revalorisation de 25 €/tonne à compter du 1^{er} janvier 2024.

M. DELAGE demande si les services ont étudié la possibilité de revendre en vrac.

M. CHAMOULEAU répond que cela est difficile dans la mesure où il faut gérer un lieu de stockage et les équipements (grues, ...).

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité (13 voix) approuvent la proposition d'avenant avec Suez telle que proposée ci-dessus.

Point supplémentaire : délestage ponctuel du centre de tri du SIMER – Ecopôle de Sillars

M. le Président laisse la parole à M. FILIPPI qui explique que le SIMER a demandé à Calitom un délestage de 50 tonnes lié à un surcroît d'activité et à des pannes matérielles qui ont engendré une saturation temporaire de leur outil.

Les services de Calitom, considérant la disponibilité matérielle d'Atrion ont accepté cette demande. Les apports ont commencé depuis le 28 septembre 2023.

Le prix proposé pour facturer cette prestation au SIMER est de 230,00 €HT/tonne, prix comprenant l'accueil et le traitement des collectes sélectives ainsi que l'évacuation et le traitement des refus.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité (13 voix) approuvent la proposition de tarification des apports du SIMER telle que proposée ci-dessus.

8. Contrôle d'accès sur les pôles de valorisation

M. le Président donne la parole à M. CHAMOULEAU qui rappelle la situation actuelle de :

- GrandAngoulême : déploiement effectif d'un contrôle d'accès par lecture des plaques minéralogiques sans base de données des usagers ;
- CdC du Rouillacais : pas de projet ;
- Calitom : choix des élus d'un contrôle d'accès à l'issue du déploiement du nouveau schéma des pôles de valorisation.

Toutes les déchèteries des départements limitrophes ont un contrôle (soit par carte soit par macaron), ce qui entraîne des transferts de tonnages sur les sites de Calitom.

La situation actuelle de Calitom a pour conséquences :

- Anonymat des usagers (depuis 2018 : 118 agressions verbales ou physiques ont été signalées) :
 - Sentiment d'impunité de l'utilisateur ;
 - Incivilités (insultes, refus du règlement) ;
 - Difficulté pour la collectivité de réagir ;
 - Le cas échéant difficulté pour porter plainte.
- Prise en charge de déchets hors périmètre Calitom :
 - Sur-fréquentation des sites ;
 - Gestion des usagers difficiles ;
 - Rotations supplémentaires ;
 - Coût financier induit.
- Gestion des déchets professionnels non optimisée :
 - Perte financière.

La prise en charge des déchets des usagers, hors compétence collecte de Calitom, représente un surcoût estimé à 140 K€.

M. FILIPPI précise qu'en aucun cas il est question de limiter le nombre de passages des usagers sur les déchèteries.

Gestion des déchets professionnels non maîtrisée :

- La part des visites pour des déchets non issus des ménages sur les pôles de valorisation est en France en moyenne de 3,7 % (source ADEME) ;
- Les professionnels représentent 1,58 % des visites sur le territoire de Calitom ;
- La facturation des non-ménages sur les pôles de valorisation représente une recette annuelle de 100 K€ HT/an (150 K€ HT en 2022) ;
- Une meilleure gestion des apports des non-ménages pourrait permettre un accroissement des recettes d'environ 100 K€ HT/an (cette estimation doit cependant être minorée avec le développement des REP et plus particulièrement la REP PMCB qui va entraîner une diminution des facturations).

Les différents types de contrôle d'accès :

Type de contrôle d'accès	Avantage	Contraintes
Macaron sur parebrise	Peu couteux Mise en place rapide	Anonymat préservé Pas de données d'exploitation Pas de maîtrise des professionnels Nécessite un suivi Oblige à la présence d'un agent en entrée de site
Plaque minéralogique sans gestion d'une base usagers	Suivi des données d'exploitation Exclusion possible de véhicules	Anonymat préservé Investissement caméra Défaut de lecture
Carte RFID	Anonymat levé Suivi des données d'exploitation Exclusion des usagers	Support facilement transmissible Coût d'investissement des cartes et envoi (env. 40 K€)

Pour mémoire, ce projet est né de la démarche bien-être et l'objectif est de sortir les usagers de l'anonymat.

C'est pourquoi, le plus intéressant est de mettre en place des cartes d'accès.

Les avantages du contrôle d'accès par carte :

- Largement répandu ;
- Facile d'usage pour les administrés ;
- Pas de rupture technologique ;
- Levée de l'anonymat.

Deux possibilités d'utilisation :

- PDA mobile sur PDV :
 - déploiement rapide ;
 - investissement faible ;
 - renforcement des relations avec les usagers.
- Borne, barrière et voie de délestage :
 - impossible sur certains sites ;
 - Investissement plus important ;
 - limite les contacts avec les usagers.

Equilibre financier du projet (en euros hors taxe) :

Affectation	2024	2025 et 2026	2025 et années suivantes
Cartes RFID 50 000 ex. (invest. 25 000 €)	8 330	8 330	
Envoi des courriers et cartes	75 000		
Outils informatiques (formation paramétrage)	5 600		
Outils téléphoniques (invest. 1 500 €)	500	500	
Ressources humaines	100 000		
Abonnements informatiques	35 200	35 200	35 200
Renouvellement annuel des cartes 5%		5 000	5000
Gains d'exploitation attendus	- 140 000	- 140 000	-140 000
Coût Total	84 630	- 90 970	-99 800

Hors conventions de partenariat qui doivent s'équilibrer financièrement et implantation des bornes et barrières sur les nouveaux sites.

M. BONNET souhaite savoir si le montant annoncé de 140 K€ est consolidé.

M. CHAMOULEAU pense que ce montant est plutôt sous-estimé. Il précise que ce chiffre est la moyenne d'un pointage, fait il y a 3 ans, de tous les usagers entrants pendant 1 mois et d'une estimation, réalisée cette année par les agents.

Principes de fonctionnement :

- Pour accéder aux pôles de valorisation : présentation du « Pass Valo » particulier ou professionnel ;
- Pour avoir le « Pass Valo » : remplir le formulaire en ligne sur calitom.com ou renvoyer le formulaire adressé par courrier, accompagné d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- Accès illimité aux pôles de valorisation dans le respect du règlement pour les usagers ménages ;
- Accès autorisé aux non ménages (du territoire et/ou hors territoire point restant à finaliser) sous conditions financières ;
- Accès interdit aux usagers hors territoire à l'exception des territoires conventionnés ;
- Possibilité de conventionner avec les territoires voisins qui souhaiteraient bénéficier du service, tel qu'actuellement la haute-Saintonge sur la base financière des appels à participation et d'un coût de

délivrance de la première carte de 5 €.

M. BONNET demande si la carte donne accès à toutes les déchèteries.

M. CHAMOULEAU répond que la carte donne accès uniquement aux déchèteries de la compétence collecte de Calitom.

M. BONNET trouve dommage que cela ne soit pas harmonisé avec les déchèteries de GrandAngoulême.

M. CHAMOULEAU souligne qu'une convention peut être faite avec GrandAngoulême et le Rouillacais. Le tarif sera fait sur la base des tarifs des appels à participation et d'un coût de 5 € pour la première carte.

Plan de déploiement :

- Octobre 2023 : information au fil de l'eau des usagers sur les pôles de valorisation ;
- Octobre 2023 : contact avec les territoires voisins (pour éventuellement établir une convention) ;
- Octobre 2024 : envoi courrier aux usagers de la CdC de Val de Charente et de Cœur de Charente ;
- Novembre 2024 : envoi courrier aux usagers de la CdC de Charente Limousine ;
- Décembre 2024 : envoi courrier aux usagers de la CdC de La Rochefoucauld Porte du Périgord et de Lavalette Tude Dronne ;
- Janvier 2025 : envoi courrier aux usagers de la CdC des 4B ;
- Création durant 4 mois d'un pôle administratif pour accompagner ce déploiement (gestion des courriers, des appels téléphoniques, du suivi administratif) ;
- Par la suite, la gestion administrative sera faite avec les ressources humaines actuelles du syndicat.

Projet de plan de déploiement :

- Inscription au budget 2024 : octobre 2023 ;
- Déploiement du projet : à partir de 2024 ;
- Conventonnement avec les territoires voisins : 2024 ;
- Contrôle d'accès PDA : 2025 ;
- Déploiement progressif du contrôle d'accès par borne : 2026 – 2035, en fonction :
 - des finances ;
 - des possibilités techniques ;
 - de l'avancement du plan pôles de valorisation.

M. BONNET s'interroge sur la mise en place de cet équipement sur les déchèteries qui sont vouées à disparaître.

M. CHAMOULEAU répond qu'elles ne seront pas équipées de borne et de barrière. En outre, elles détiennent déjà toute un PDA.

M. DELAGE est gêné par le fait que ce soit l'agent valoriste qui soit en charge de scanner la carte d'accès.

M. le Président reconnaît que cela peut être une source de conflit.

M. CHAMOULEAU répond que la problématique sera la même si l'utilisateur ne peut rentrer (carte oubliée, carte refusée, ...). L'agent valoriste devra aller à la rencontre de l'utilisateur.

M. PUYDOYEUX souligne que les membres de la commission ont émis un avis favorable sur le déploiement de la carte d'accès sur les déchèteries de Calitom.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité (13 voix) approuvent le déploiement du contrôle d'accès avec carte sur les pôles de valorisation tel que présenté.

11. Présentation par le groupement MOE de l'avant-projet détaillé « extension du bâtiment administratif d'Atrion »

M. le Président donne la parole à M. ROBUCHON qui rappelle que l'objectif de ces travaux est d'optimiser le fonctionnement au sein du bâtiment administratif d'Atrion qui regroupe la collecte, le tri, le process, les agents et toute la gestion administrative mais également l'activité de l'animation du territoire.

Le projet comprend la réalisation d'un étage sur la partie rez-de-chaussée du bâtiment d'une surface d'environ 185 m², la modification en régie des vestiaires pour pallier l'évolution des effectifs de collecte et du centre de tri, et la réorganisation des bureaux administratifs.

M. Nicolas GENAUD, architecte en charge du projet, présente l'avant-projet définitif (APD).

M. Stéphane LAPIERRE, énonce les différentes modifications techniques nécessaires et les systèmes complémentaires à apporter (chauffage, ventilation, électricité ...).

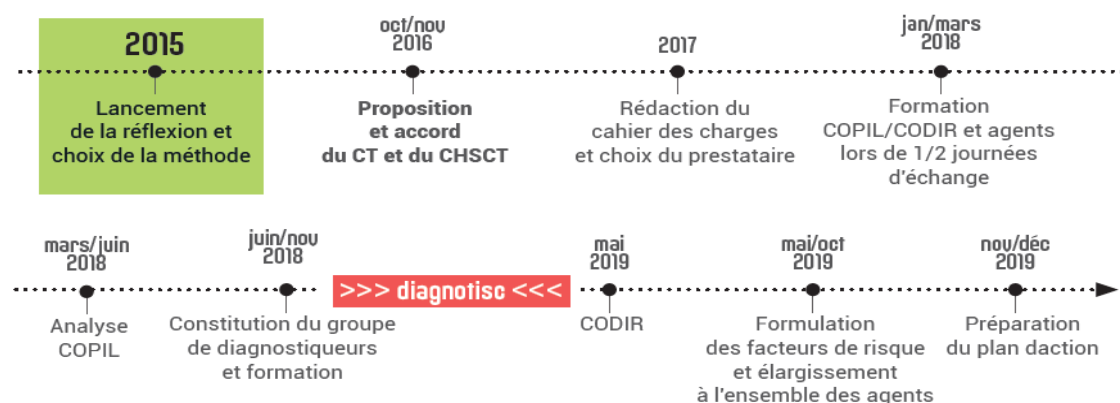
Les membres du Bureau Syndical prennent acte de ces informations

10. Présentation de la démarche bien-être au travail

M. le Président donne la parole à Mme DARENNE qui présente les modalités mises en place de la démarche bien-être au travail.

Pour mémoire, la démarche bien-être au travail vise l'objectif d'élaborer un programme concerté de prévention des risques psychosociaux liés à l'organisation du travail et d'en faire une démarche d'amélioration continue.

Plan d'actions :



Les agents sont informés de l'état d'avancement des actions par l'intermédiaire d'une lettre envoyée individuellement.

M. FILIPPI précise que cette présentation sera également faite aux élus du Comité Syndical.

Les membres du Bureau Syndical prennent acte de ces informations

12. Bilan des animations 2022-2023

M. le Président donne la parole à Mme LAFFAS qui explique que les services de Calitom ont sensibilisé sur la prévention des déchets 3 499 élèves sur 69 communes pour l'année scolaire 2022/2023.

Coût moyen (hors temps de travail des agents) (hors Grand Cognac et GrandAngoulême) :



M. BONNET indique que le gaspillage alimentaire, le tri des déchets, etc. doivent avoir un impact sur la vie de l'école. Elle doit être partie prenante et il faut qu'il y ait des résultats liés à l'ensemble de l'établissement scolaire mais également à la collectivité. Ce programme doit être accompagné d'un plan d'actions avec des résultats.

M. PUYDOYEUX répond que ce paramètre est pris en compte dans le prochain programme. Le constat qui a été fait montre que de nombreux élus ne sont pas informés des interventions de Calitom dans les classes du fait qu'ils n'ont pas la compétence. A partir de l'année scolaire 2023/2024, il a été décidé de les informer afin de pouvoir les intégrer à cette démarche.

M. BONNET propose d'établir une forme d'engagement avec la collectivité, par une convention, afin que la commune s'engage à mettre un programme d'action avec des résultats.

M. PUYDOYEUX répond que ce travail a été demandé dès l'année scolaire 2023/2024 afin que ce ne soit plus une démarche isolée mais celle d'un territoire.

Mme LAFFAS explique que toutes les communes sont informées. Pour l'année 2023/2024, le service zéro déchet de Calitom a prévu d'intervenir sur 75 communes.

Les membres du Bureau Syndical prennent acte de ces informations.

9. Questions diverses

Suite à la réception d'un nouveau courrier en date du 29 août, M. le Président souhaite faire un point sur le retrait de Grand Cognac de la compétence facultative collecte et rappelle que cette décision est autorisée par les statuts du syndicat. D'ailleurs, de manière factuelle, Calitom l'a acté.

Au vu des propositions faites dans ledit courrier par le Président de Grand Cognac, M. le Président informe qu'elles ne pourront pas être satisfaites.

M. le Président annonce qu'il souhaite revoir le fonctionnement et les missions du Comité -20% ainsi que la gestion de la prévention.

Les membres du Bureau Syndical prennent acte de ces informations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h16.

Le Président de séance,
Michaël LAVILLE,



Le Secrétaire de séance,
Jacky BONNET,

